LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN ÉBULLITION

Les médecins généralistes et les spécialistes en grève

La trêve aura été de courte durée. Les principaux syndicats du secteur de la santé renouent avec la contestation. Le SNPSSP et le SNPSP appellent les médecins spécialistes et généralistes à débrayer au mois de novembre. Ils dénoncent les dispositions jugées discriminatoires du statut particulier.

Plus qu'un combat corporatiste, ils interpellent les pouvoirs publics sur le devenir du secteur. La santé publique est, selon eux, menacée. En méprisant ceux qui tentent, en dépit des moyens dérisoires, de soigner les malades dans les zones les plus reculées, les décideurs mettent en péril le droit aux soins. Le déficit en spécialistes risque de s'aggraver.

Les médecins, attirés par des carrières plus prometteuses, risquent d'opter pour le privé ou l'étranger. Pourtant, ils ne revendiquent pas des salaires égaux à ceux de leurs confrères sous d'autres cieux. Ils veulent une reconnaissance et une rémunération à la dimension de leur cursus.

Une revendication à laquelle la Fonction publique continue de tourner le dos. A quoi cela sert-il donc de dépenser des milliards pour la construction de CHU, d'installer des scanners partout si à terme les médecins auront déserté leurs postes, car fatigués d'être méprisés ?

La balle est dans le camp des décideurs à qui il appartient de réhabiliter non seulement les praticiens du secteur public, mais tout le secteur…

Nawal Imès

LE SNPSSP DÉNONCE LES DISPOSITIONS DU STATUT PARTICULIER

L'option de la grève inévitable

Les spécialistes de la santé publique affiliés au SNPSSP renouent avec la grève. L'option de la grève est inévitable. La forme que prendra la contestation sera arrêtée en session extraordinaire du Conseil national. Le SNPSSP dénonce les dispositions du statut particulier et l'entêtement de la Fonction publique de ne pas mettre sur un pied d'égalité les hospitalo-universitaires et les spécialistes de la santé publique.

Nawal Imès - Alger (Le Soir) - Le différend qui oppose le SNPSSP à la Fonction publique n'a pas connu d'épilogue. Il s'est au contraire envenimé puisque la Fonction publique a non seulement ignoré toutes les propositions faites par les représentants des spécialistes, mais également tourné le dos aux recommandations du Premier ministre qui avait préconisé la réouverture des négociations à la demande du ministre du secteur. Barkat a visiblement été désavoué, puisque c'est la copie telle que décidée par l'institution de Kherchi qui a été avalisée en Conseil des ministres. Ceci, en plus de constituer un désaveu pour Barkat, relance le débat sur la place qu'accordent les pouvoirs publics aux spécialistes de la santé publique, car c'est, aux dires du Dr Youssfi, président du SNSSP, le fond du problème.

Les dispositions du statut particulier continuent en effet de placer le spécialiste à un grade inférieur de celui de l'hospitalo-universitaire. La preuve ? Les rémunérations aux postes suprêmes (chef de service et chef d'unité) sont différentes.

Photo : Samir Sid

Les spécialistes de la santé revendiquent une rémunération à la dimension de leur cursus.

Les premiers sont moins bien payés que les seconds alors que, selon la loi régissant la Fonction publique, les postes suprêmes n'obéissent ni au grade ni au corps. Idem pour la classification, puisque les échelons 6 et 7 ont été tout simplement interdits aux spécialistes. Raison invoquée par la Fonction publique : c'est le plafond auquel seuls les hospitalo-universitaire peuvent avoir droit. Pourtant, rappelle le Dr Youssfi, le cursus d'un spécialiste est l'un des plus longs et peut aller jusqu'à 22 ans. Pourquoi donc cette volonté de le dévaloriser ? Pour le président du SNPSSP, c'est totalement incompréhensible puisqu'en 1982, les spécialistes et les hospitalo-universitaires étaient à égalité. Avec ce nouveau statut, le SNPSSP craint qu'un énorme fossé ne se creuse entre les deux corps avec, à terme, des conséquences désastreuses sur le système de santé.

Le déficit en spécialistes, qu'accusent beaucoup de wilayas, risque de s'accentuer puisque les quelques spécialistes qui exercent à l'intérieur du pays finiront par déserter les structures de santé publique.

Beaucoup sont sur place parce qu'ils sont forcés de passer le service civil, au terme duquel ils optent pour une carrière dans le privé ou à l'étranger. Au-delà de préoccupations liées à leur corporation, les spécialistes craignent de voir le système de santé dépérir davantage…

N. I.

PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Débrayage à partir du 23 novembre

Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) sollicite le ministère de la Santé pour renouer le dialogue. Dans la négative, le SNPSP prévoit d'entamer une grève cyclique de trois jours par semaine à partir du 23 novembre prochain.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La culture du dialogue est totalement absente au niveau du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Tel est le constat établi par le SNPSP.

Le syndicat, qui a animé une conférence de presse hier au niveau de son siège, estime que le département de Barkat est absent sur tous les plans et ne fait rien pour gérer les conflits.

Pour preuve, selon le président du SNPSP, le docteur Merabet, «le ministre n'arrive pas à ouvrir un dialogue ou à faire aboutir l'avant-projet concernant son personnel». Et d'ajouter : «Nous n'avons pu discuter avec les cadres du secteur de la santé pour savoir ce qu'il a est advenu de nos doléances depuis la réunion que nous avons eue le 22 juillet dernier. Et ceci bien que nous ayons insisté sur la nécessité d'ouvrir le dialogue.»

Le syndicat, qui a tenu son conseil national ordinaire le 28 octobre dernier, a décidé d'accorder au ministre de tutelle une période de «réflexion», soit jusqu'au 23 novembre prochain, pour que des propositions concrètes lui soient faites.

Dans la négative, une grève cyclique de trois jours (lundi, mardi et mercredi) sera menée et reconduite automatiquement durant un mois. Et si aucune volonté de dialoguer ne se manifeste, le syndicat se réunira pour décider des suites à donner à son mouvement.

Les praticiens estiment qu'ils ont été «leurrés» lorsqu'ils avaient gelé leur mouvement de grève en mars dernier, suite aux promesses de la tutelle.

«Le ministre a balancé notre statut particulier au niveau du secrétariat du gouvernement sans prendre en considérations nos propositions faites au cours des deux dernières années», selon le docteur Merabet qui a tenu également à mettre l'accent sur la question du régime indemnitaire.

Concernant ce dernier point, le représentant du SNPSP revendique la promulgation dudit régime avec mise en application rétroactive à partir du 1er janvier 2008. Le docteur Merabet citera, par ailleurs, l'obligation faite aux praticiens, dans différentes wilayas du pays, de travailler le samedi alors que cette journée est consacrée jour de repos. «Nous ne savons comment considérer ce week-end : semi-universel ou algérien ?

Alors que les généralistes travaillent la mi-journée du samedi à Constantine, à Alger on est sommé de travailler pendant toute cette journée, tandis qu'à l'ouest du pays, cette journée reste non ouvrable», a dénoncé le porte-parole du Syndicat des praticiens de la santé publique.

S. A.

Pénurie de vaccin pour enfant

Le porte-parole du Syndicat national des praticiens de la santé publique a indiqué hier lors d'une conférence de presse, que depuis plus de trois mois, le vaccin DTC-Hib n'est pas disponible au niveau des établissements hospitaliers.

Soulignons que ce vaccin protège les enfants contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche, le haemophilus influenzae du type B ainsi que les infections respiratoires aiguës, qui peuvent causer des décès chez les enfants en bas âge.

Cependant, selon une source, un lot de 700 000 doses est arrivé lundi au niveau de l'Institut Pasteur d'Alger. Notre source ajoute que cette rupture de stock est due essentiellement aux dernières mesures de la LFC 2009 qui a introduit le crédit documentaire (CREDOC) pour toute opération d'importation.

S. A.